



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique des transports aériens

Question écrite n° 90841

Texte de la question

Mme Nathalie Appéré alerte M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la situation du groupe Air France. La plus importante compagnie aérienne française souffre en effet d'un grave problème de compétitivité et ce malgré des taux de remplissage de ses avions satisfaisants ses coûts étant supérieurs de 20 % à 25 % à ceux de ses rivales. De véritables réformes d'envergure doivent donc être menées pour éviter que la survie même de cette compagnie, à laquelle les Français sont très attachés, ne soit menacée. Les préconisations du rapport relatif à la compétitivité du transport aérien français, qui a été remis au Gouvernement par le groupe de travail présidé par M. Bruno Le Roux en novembre 2014, nécessitent d'être mises en œuvre rapidement afin de garantir la pérennité de cette entreprise et de préserver les emplois qui en découlent. Elle lui demande donc de lui préciser quelle est la position de l'État actionnaire sur ce sujet, et quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre afin d'assurer les conditions d'une concurrence loyale dans le secteur du transport aérien.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Appéré](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90841

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 novembre 2015](#), page 8069

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)